

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

25 avril 2024

---

**SOUVERAINETÉ EN MATIÈRE AGRICOLE ET LE RENOUVELLEMENT DES  
GÉNÉRATIONS EN AGRICULTURE - (N° 2436)**

Rejeté

**AMENDEMENT**

N ° CD458

présenté par

Mme Pochon, M. Fournier, Mme Arrighi, Mme Belluco, M. Ben Cheikh, Mme Chatelain,  
Mme Garin, M. Iordanoff, Mme Laernoës, M. Lucas-Lundy, Mme Pasquini, M. Peytavie,  
M. Raux, Mme Regol, Mme Rousseau, Mme Sas, Mme Sebaihi, M. Taché, Mme Taillé-Polian et  
M. Thierry

-----

**ARTICLE 8**

Après l'alinéa 2, insérer l'alinéa suivant :

« Ces politiques seront accompagnées de la garantie de l'ouverture, sur tout le territoire français, aux dispositifs de soutien financier à l'installation, pour répondre à la diversité des profils, notamment non issus du milieu agricole, ou féminins, et aux nouvelles formes d'installations tels que les entrepreneurs-salariés et les membres d'une coopérative d'activité et d'emploi, d'une société coopérative de production ou d'une société coopérative d'intérêt collectif. »

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Il est nécessaire que les politiques d'installation, visant à minima au renouvellement des générations, puissent s'adresser à la diversité des profils et des modes d'installation actuels; et que ceci soit explicité dans le présent projet de loi.